



# Accord intéressement 2024 – 2026

## Revendications de la CGT

Compte tenu que l'accord d'intéressement ne répond pas aux attentes des salariés, la CGT propose de prendre en compte les 3 revendications suivantes :

**Augmenter le niveau global d'intéressement lorsque les critères économiques sont très bons.** Si ROC/CA > 15%, alors passer l'intéressement de base de 6% à 7%, et donc l'intéressement total de 8% à 9%. Lorsque la richesse créée est très bonne, il faut en redistribuer une part supplémentaire aux salariés sous forme d'intéressement.

**Valoriser les critères économiques à plus de 6% si les critères opérationnels ne sont pas suffisamment tenus** (inférieurs à 2%). Voir la courbe en pointillé vert dans le graphe en pièce jointe.

Si les critères économiques sont bons (voire très bons), les critères opérationnels ne doivent pas brider l'intéressement.

**Reprendre la formule précédente de l'intéressement** (ROC/CA – 6.5% au lieu de ROC/CA – 7.5%) pour éviter une perte d'intéressement entre 2% et 1% dans la plage ROC/CA de 8% à 12.5%. Voir les courbes en orange et bleu dans le graphe en pièce jointe.

Dégrader la formule de l'intéressement, même si ce n'est que pour un niveau de performance économique bas, voire très bas, n'est pas un message positif pour les salariés. Surtout si aucune compensation n'est proposée.

Évry-Corbeil, le 25 juin 2024.